

CARTE "MAESTRO"

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de la carte Maestro

La carte Maestro vous permet d'effectuer des retraits et de régler vos achats de biens ou de prestations de services en France et à l'étranger, tout en disposant de services d'assistance.

COTISATION	Montant prélevé chaque année à la date anniversaire du contrat porteur carte, susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.
PLAFONDS	Vos plafonds de retrait ou de paiement sont définis sur 7 jours glissants (décomptés à partir de l'utilisation de la carte) ou sur 1 mois (du 1 ^{er} au dernier jour du mois). <i>Pour connaître votre situation personnelle, reportez-vous aux conditions particulières de votre contrat porteur carte.</i>
RÉSEAU D'ACCEPTATION	La carte Maestro est acceptée chez les commerçants et dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) affichant le logo CB en France et le logo Cirrus ou Maestro à l'étranger. Elle est utilisable sur la plupart des automates de paiement, à l'exception des automates ne procédant pas à une demande d'autorisation de la transaction comme notamment les automates de péage d'autoroute et de parking.
ACHATS ET RETRAITS	La carte Maestro est une carte : <ul style="list-style-type: none"> à débit immédiat (vos paiements et retraits sont débités immédiatement sur votre compte) à contrôle de solde (elle génère à chaque utilisation une demande d'autorisation) Au-delà d'un certain nombre de retraits sur les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres que ceux du Crédit Agricole, vous pouvez être facturé de frais de retrait. <i>Reportez-vous au barème tarifaire de votre Caisse régionale.</i>
PERTE ET VOL	Vous devez faire immédiatement opposition en appelant le +33 9 69 39 92 91 depuis la France ou l'étranger (appel non surtaxé, coût selon opérateur), disponible 24h/24, 7j/7. Votre responsabilité est engagée, avant opposition, en cas d'utilisation physique de votre carte au moyen de votre code confidentiel, dans la limite de 150 € maximum.



Bon à savoir

VOYAGE	Lorsque vous effectuez un achat en devises avec la carte Maestro, une commission vous est facturée sur chaque opération. Son montant est indiqué dans le barème tarifaire de votre Caisse régionale, disponible dans votre agence. Pour les paiements en euros à l'intérieur de l'Espace Économique Européen, vous n'avez pas de commission à payer.
PAIEMENT	La carte Maestro permet d'effectuer des paiements à distance.
MAÎTRISE DU BUDGET	Lors de chaque opération, le solde de votre compte est consulté. Si votre compte n'est pas approvisionné, l'opération sera refusée.
ASSISTANCE⁽¹⁾	Les services d'assistance associés (transfert et/ou rapatriement médical, frais médicaux et hospitalisation à l'étranger, assistance juridique à l'étranger...) sont liés à la possession de votre carte. Vous en bénéficiez donc quel que soit le mode de paiement de votre voyage. Pour plus de renseignements, consultez le site www.mastercard.com

Pour connaître des détails de l'offre, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières du contrat porteur carte et au barème tarifaire de votre Caisse régionale. Offre réservée aux particuliers.

(1) Dans les limites et conditions prévues aux contrats collectifs souscrits par la banque émettrice par l'intermédiaire de CREDIT AGRICOLE ASSURANCE PAIEMENT, SAS au capital de 40 050 €, RCS Paris n°508 667 839, 91-93 boulevard pasteur 75015 Paris, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 10 058 272, garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux dispositions des articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances, auprès de Mutuaide Assistance, 8/14 avenue des Frères Lumières 94368 Bry sur Marne Cedex, SA au capital de 9 590 040 €, RCS Créteil n°B 383 974 086



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.



Le bon sens a de l'avenir

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges,
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances.
Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 008 967.
Siège social 1, place de la Gare - BP 20440 - 67008 Strasbourg Cedex - 437 642 531 RCS Strasbourg.